

Les principes de la démocratie.

Système républicain ou monarchie constitutionnelle.

Du grec « démos » (peuple) et « Kratos » (autorité) : le peuple a le pouvoir.

Gouvernance du peuple par le peuple et pour le peuple.

Démocratie.

Avoir des libertés.
Avoir des droits et des devoirs, les respecter.
Egalité en droits et en devoirs face aux lois.
Connaître et respecter les lois.
Pouvoir aller en justice et être défendu.

Des Textes régissent notre démocratie :

- La DDHC : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, en 1789.
- La DUUH : Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 par l'ONU.
- La Constitution de la V^e République française en 1958.

Objectifs :

- Garantir la liberté et l'égalité pour le peuple.
- Assurer le principe démocratique.
- Elaborer des lois en faveur d'une société juste.

SÉPARATION DES POUVOIRS

Pouvoir exécutif

Président, gouvernement
→ fait appliquer les lois, présente des projets de lois



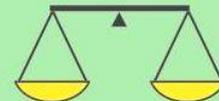
Pouvoir législatif

Parlement
→ propose ou étudie les lois, les discute et les vote



Pouvoir judiciaire

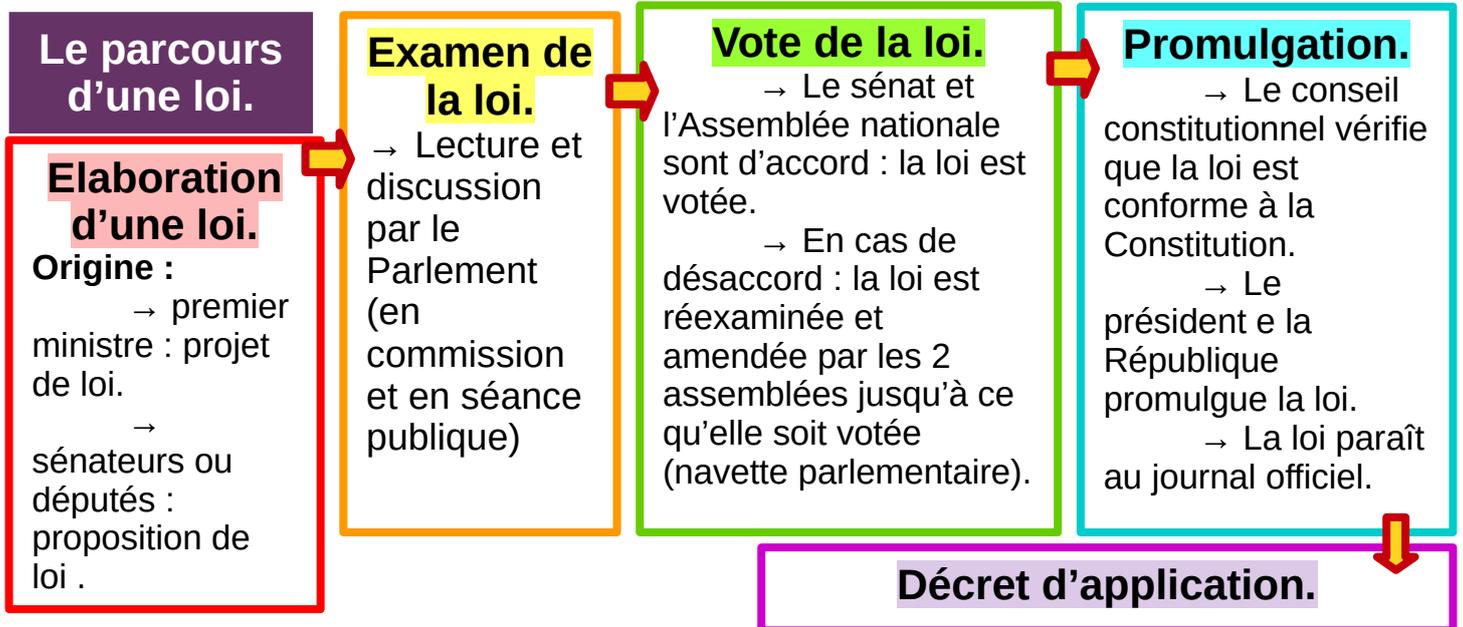
Juges, magistrats (tribunaux)
→ contrôle l'application des lois votées par le pouvoir législatif (sanctionne ou arbitre¹)



Deux types d'élections :

Suffrage universel direct : les citoyens élisent directement la personne.
→ *En France* : le Président de la République, les députés, les conseillers municipaux, les conseillers départementaux, les conseillers régionaux et les députés européens sont élus au suffrage universel direct.

Suffrage universel indirect : l'élection est faite par les grands électeurs.
→ *En France* : les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par les Grands électeurs (délégués des conseillers municipaux, conseillers départementaux, conseillers régionaux, députés.)



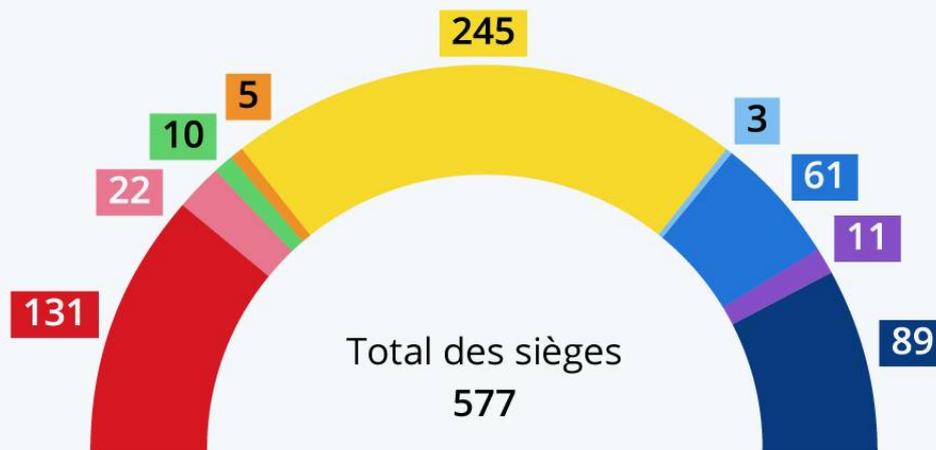
Le multipartisme en France.

Multipartisme : système caractérisé par la présence de plus de deux partis dans la vie politique et parlementaire. (Quand il n'y a que deux partis, on parle de bipartisme).

La composition de l'Assemblée nationale

Répartition des députés siégeant à l'Assemblée nationale par groupe politique (20 juin 2022)

- NUPES
- Divers gauche
- Régionaliste
- Divers centre *
- Ensemble ! (majorité présidentielle)
- UDI
- LR
- Divers droite **
- RN



* dont divers (1 siège). ** dont droite souverainiste (1 siège).

Source : Ministère de l'Intérieur

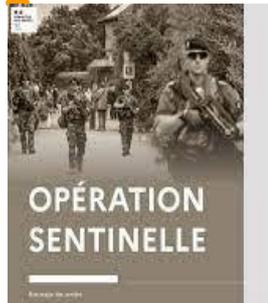


Les principes de la défense nationale

Objectifs de la défense nationale :

- **Veiller à la sécurité** de toutes les personnes présentes sur les territoires nationaux français métropolitain et d'outre-mer.
 - **Maintenir la paix** dans le monde dans le cadre d'engagements internationaux comme l'ONU ou l'OTAN, deux organisations de défense dans lesquelles la France s'est engagée après la Seconde guerre mondiale
- N.B. : C'est le 2ème budget le plus important de l'État derrière l'Education nationale.

Opération sentinelle : 7000 soldats déployés, depuis les attentats de novembre 2015, de façon permanente et 3000 soldats déployables par le président de la République en cas d'évènement majeur ou inattendu.



Contre quelles menaces lutter ?

- Terrorisme.
- Cyberattaques.
- Crime organisé.
- Armes de destruction massive.
- Risques de pandémies.
- Risques technologiques et naturels.



plan Vigipirate

outil central du dispositif français contre le terrorisme Il associe toutes les parties prenantes – l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens – à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.



Les OPEX (Opérations Extérieures, c'est-à-dire en dehors du territoire national)

Environ **30 000 militaires engagés**.

Les OPEX se déroulent dans le cadre :

- **de l'ONU. Exemples** : Sahara occidental (Minurso), République démocratique du Congo (Monusco) ;
- **de l'Union européenne** : opération Atalanta (2008) de lutte contre la piraterie maritime au large de la Corne de l'Afrique ;
- **de forces multinationales**, comme la Force multinationale d'observation (FMO) dans le Sinaï ;
- **national** (équipes de protection embarquées sur des bateaux de sociétés d'armateurs privés français).

Participer à la défense nationale.

→ Le **recensement obligatoire dès 16 ans en mairie** (délai de 3 mois après la date d'anniversaire). Une attestation est remise. Indispensable pour l'inscription aux examens et concours.

→ la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**

→ Le **Service National Universel**, pour les jeunes de 15 à 17 ans qui le désirent (3 phases : séjour de cohésion de 2 semaines, mission d'intérêt général, engagement volontaire). Objectifs : renforcer la solidarité citoyenne apprendre sur soi et sur autrui, rompre avec l'individualisme.



Recrutement : de sans qualification jusqu'à bac+5 ; recrutement de 17,5 ans à 29 ans.

